

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS



Introduction et engagement.....	2
Droits de l'Homme et normes de travail.....	2
Santé et sécurité au travail.....	2
Responsabilité environnementale.....	3
Éthique des affaires et intégrité.....	4
Relations financières et équité.....	4
Processus de sélection et médiation.....	4
Application et Contrôle.....	5
Signature.....	5



Introduction et engagement

SALTI, entreprise familiale spécialisée dans la location de matériels, s'appuie sur des valeurs de professionnalisme, d'innovation et de développement durable. En tant que premier loueur de matériel labellisé Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), nous considérons nos fournisseurs comme des partenaires essentiels pour bâtir un monde meilleur.

Ce code de conduite définit les attentes sociales, environnementales et éthiques que nous partageons avec nos partenaires. Son respect est un préalable obligatoire à toute relation commerciale avec SALTI.

Droits de l'Homme et normes de travail

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, SALTI exige que ses fournisseurs respectent les normes internationales du travail :

- Conditions de travail : Garantir des conditions décentes et respecter les lois locales sur la durée du travail et le salaire minimum.
- Travail forcé et des enfants : Proscrire strictement le travail des enfants et toute forme de travail dissimulé ou forcé.
- Équité : Assurer un environnement exempt de toute discrimination.
- Sous-traitance : Éviter la sous-traitance en cascade non maîtrisée.

Santé et sécurité au travail

La sécurité est une priorité absolue pour SALTI, dont l'ensemble du réseau est certifié MASE depuis 2011.

- Prévention : Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr et des formations adéquates à leurs employés.
- Interventions sur site : Toute intervention chez SALTI doit faire l'objet d'un protocole de sécurité ou d'un plan de prévention.
- Conformité : Les produits livrés doivent garantir la sécurité maximale des utilisateurs finaux.

Responsabilité environnementale

SALTI s'engage dans la transition énergétique avec l'objectif d'atteindre 50 % de ses investissements annuels dans la gamme Faible émissions (matériels électriques et hybrides) d'ici 2027.

- Réglementation : Respecter les lois environnementales et intégrer des pratiques d'économie circulaire.
- Innovation : Privilégier les solutions à faible émission carbone et la réparabilité des matériels.
- Transparence et reporting : Nous invitons activement nos fournisseurs à formaliser leur démarche environnementale. Dans une logique d'amélioration continue et d'échange de bonnes pratiques, nous demandons à nos partenaires de publier des rapports annuels sur leurs performances RSE et de nous les partager de manière transparente.

Évaluation EcoVadis :

Depuis 2014, SALTI est évaluée par EcoVadis. Nous nous engageons à faire progresser constamment nos engagements afin d'améliorer continuellement notre notation.

EcoVadis est la première plateforme collaborative de notation RSE, et est devenue au fil du temps l'un des organismes de notation RSE les plus importants, avec un réseau de plus de 130 000 entreprises évaluées. Il attribue un score de 1 à 100 basé sur 4 thèmes clés : l'Environnement, le Social & les Droits Humains, l'Éthique et les Achats Responsables.

L'évaluation EcoVadis peut être un prérequis pour être référencé par certains de nos clients. C'est pourquoi nous encourageons tous nos fournisseurs et partenaires à se faire évaluer, rejoindre notre démarche d'amélioration continue et partager leurs résultats avec nous.

Au-delà de la note elle-même, nous nous concentrons avant tout sur la progression annuelle de nos partenaires. Le point essentiel de cette approche EcoVadis est la recherche constante de progrès.

Nous encourageons également tous les fournisseurs évalués (ou en cours d'évaluation) à suivre les cours disponibles sur l'EcoVadis Academy afin de former leurs salariés et sous-traitants concernés aux meilleures pratiques. De nombreuses formations sont gratuites (une fois l'entreprise évaluée) et permettent d'obtenir des certifications personnelles pour chaque employé formé.

Éthique des affaires et intégrité

L'intégrité est le socle de nos relations.

- Lutte contre la corruption : SALTl applique le code de conduite MiddleNext et proscrit toute forme de corruption, y compris les paiements de facilitation et le trafic d'influence, ainsi que la fraude ou le blanchiment d'argent.
- Cadeaux et invitations : Seuls les cadeaux d'usage de valeur symbolique sont acceptés. Les invitations à des fins de distraction ou les boissons alcoolisées sont strictement interdites.
- Concurrence : Respecter strictement le droit de la concurrence et éviter toute pratique anticoncurrentielle.
- Confidentialité : Préserver les données économiques et stratégiques échangées avec SALTl. Le fournisseur s'engage également à respecter les réglementations en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).

Relations financières et équité

Conformément au label RFAR, nous prôtons des relations financières équilibrées.

- Délais de paiement : SALTl s'engage à payer au plus tard dans les délais contractuels ou légaux.
- Dépendance économique : Nous veillons à anticiper les risques de dépendance réciproque pour éviter de fragiliser nos partenaires.

Processus de sélection et médiation

- Appels d'offres : La sélection intègre systématiquement un questionnaire RSE consultatif sur le niveau de maturité RSE de ses fournisseurs avant l'étude de l'offre commerciale.
- Médiation : En cas de litige, SALTl privilégie une résolution amiable.

Application et Contrôle

SALTI se réserve le droit de réaliser des audits ou des contrôles pour vérifier l'application de ce code. Le fournisseur s'engage à coopérer de bonne foi et à fournir l'accès aux documents et sites nécessaires à ce contrôle.

Tout manquement grave peut entraîner la résolution de plein droit de la relation commerciale, sans préavis ni indemnité, nonobstant toute action en dommages et intérêts.



Franck CHERUBIN

Directeur Achats

Signature

Je, soussigné(e) _____

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance du Code de conduite fournisseurs SALTI, dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ou de la relation commerciale.

Nom de l'entreprise : _____

Nom et fonction du représentant : _____

Fait à :

Signature :

Le : ___ / ___ / _____